

SCOUTS CANADA

**RÈGLEMENT,
POLITIQUES ET
PROCÉDURES**



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	Pages i - v
RÈGLEMENT N ^o 2	Pages 1 - 19
Politiques de Scouts Canada	Section 1000
Structure de Scouts Canada	Section 2000
Adhésion et inscription	Section 3000
Nominations/Postes	Section 4000
Programmes de Scouts Canada	Section 5000
La formation des adultes	Section 6000
Le devoir de diligence.....	Section 7000
Uniformes et insignes	Section 8000
Reconnaissance/Honneurs et récompenses	Section 9000
Camping et activités de plein air	Section 10000
Procédures financières et de collectes de fonds....	Section 11000
Protection des renseignements personnels.....	Section 12000
Gestion des risques	Section 13000
Employés	Section 14000
Conflit d'intérêts.....	Section 15000
Propriété intellectuelle	Section 16000
Pour utilisation ultérieure	Section 17000
Pour utilisation ultérieure	Section 18000
Autres procédures	Section 19000
Formulaires.....	Section 20000
Définitions	

Index

Préface du commissaire en chef

Il est capital de fournir service et soutien aux animateurs de section et d'animer des programmes de qualité. C'est en ayant cet axiome à l'esprit que nous avons aligné la structure de Scouts Canada de façon à nous permettre de fournir service et soutien au niveau même du groupe.

Nous avons considérablement rationalisé l'organisation pour en arriver à 20 conseils pour l'ensemble du pays.

- Colombie-Britannique - 3 conseils
- Alberta – 2 conseils
- Saskatchewan – 1 conseil
- Manitoba – 1 conseil
- Ontario – 8 conseils
- Québec – 1 conseil
- Nouveau-Brunswick – 1 conseil
- Île-du-Prince-Édouard – 1 conseil
- Nouvelle-Écosse – 1 conseil
- Terre-Neuve et Labrador – 1 conseil

Chaque conseil continuera de fournir service et soutien aux groupes par l'entremise des secteurs. Chaque conseil aura un commissaire de conseil nommé par le commissaire général et directeur général. Le rôle important de cette personne consiste à administrer les commissaires de secteur au sein de leur conseil et à s'assurer que les animateurs de section reçoivent le service et le soutien appropriés pour élaborer et animer des programmes de qualité qui respectent les normes de programme de Scouts Canada.

Chaque groupe aura un comité de groupe dirigé par un commissaire de groupe choisi ou élu, puis nommé par le commissaire de secteur. Le commissaire de groupe s'assurera que les animateurs de section reçoivent le service et le soutien appropriés nécessaires à l'élaboration et à l'animation d'un programme de qualité ainsi qu'au respect des normes de programme de Scouts Canada.

Les membres des conseils et des comités de groupe se concentreront précisément sur :

PROGRAMME

- Aider les animateurs de section à animer des programmes de qualité
- Motiver et appuyer les animateurs
- Reconnaître et remercier les animateurs de section
- Accompagner et guider les animateurs de section
- Fournir des possibilités de formation et de perfectionnement

LES EFFECTIFS

- Recruter des bénévoles
- Recruter des jeunes membres

L'ADMINISTRATION

- L'administration critique incluant la gestion des risques et les finances
- Collecte de fonds

Les animateurs de section se concentreront précisément sur l'élaboration et l'animation de programmes de qualité pour atteindre les normes de programme de Scouts Canada.

Liste des tâches des animateurs de section :

- Planifier le programme
- Animer le programme
- Recruter des jeunes
- Administrer la gestion des risques
- Suivre une formation appropriée

Pour assurer la continuité du succès de Scouts Canada, il est essentiel que tous les membres adultes reconnaissent clairement leur rôle au sein du mouvement et dirigent leur énergie de bénévolat vers l'accomplissement de notre mission :

Le scoutisme a pour mission – en partant de valeurs énoncées dans la Promesse et la Loi scoutes – de contribuer à l'éducation des jeunes afin de participer à la construction d'un monde meilleur peuplé de personnes épanouies, prêtes à jouer un rôle constructif dans la société.

Salutations scoutes,

Glenn Armstrong,
Commissaire en chef
Scouts Canada

HISTORIQUE/CONSTITUTION EN SOCIÉTÉ

Le scoutisme débuta en 1907, lorsque le lieutenant général Robert Stephenson Smyth Baden-Powell, devenu Lord Baden-Powell of Gilwell, amena un groupe de garçons à un camp sur l'île de Brownsea. La *Boy Scouts Association* a été constituée à travers le Commonwealth par une charte royale accordée par Sa Majesté le Roi George V, en 1912 dans le but d'enseigner aux garçons de toutes les classes sociales les principes de la discipline, de la loyauté et du civisme.

Le scoutisme est parvenu au Canada à l'automne 1907, seulement quelques mois après la publication en Angleterre du livre, *Scouting for Boys*. Le *Canadian General Council of the Boy Scout Association* a été constitué en société le 12 juin 1914 par une loi du Parlement canadien. Le *Canadian General Council of the Boy Scout Association* est demeuré une filiale de la *Boy Scout Association* jusqu'au 30 octobre 1946, alors qu'il devenait un membre indépendant de la *Boy Scout World Conference*. Un amendement subséquent changea le nom à *Boy Scouts of Canada*. En 1976, le logo Scouts Canada a été présenté. À partir de ce moment, le scoutisme au Canada fut connu sous le nom de SCOUTS CANADA.

Le 2 février 2007, le Parlement canadien a adopté une loi modifiant légalement le nom de l'organisation pour Scouts Canada.

B.-P. écrivit à Earl Grey en 1910 pour lui demander d'organiser le scoutisme au Canada. Depuis ce temps, chaque gouverneur général a été soit Chef scout pour le Canada (avant 1946) ou Chef scout du Canada (depuis 1946).

AFFILIATIONS :

Guildes B.-P. du Canada :

Les guildes B.-P. sont des groupes de personnes qui désirent garder un lien avec Scouts Canada et lui apporter son soutien. Les guildes B.-P. du Canada s'inscrivent auprès du *Conseil canadien des guildes B.-P.*, après approbation par le conseil concerné. Le Conseil canadien des guildes B.-P. est un organisme créé par Scouts Canada aux fins suivantes :

- Accorder une reconnaissance nationale aux guildes B.-P. au Canada.
- Échanger des renseignements entre les guildes B.-P. et au sein de celles-ci.
- Maintenir son adhésion à *L'amicale internationale des anciens scouts et guides*.

Pour les membres des guildes B.-P. qui désirent s'inscrire auprès de Scouts Canada, voir la section 3002.1.

Armée du Salut

L'Association des scouts de l'Armée du Salut est affiliée à Scouts Canada depuis 1937.

L'Association des Scouts du Canada

L'Association des Scouts du Canada est affiliée à Scouts Canada depuis 1967.

PROTECTION DES MARQUES, ETC.

La loi accorde une protection aux noms, titres, emblèmes, badges, etc. utilisés par la Société.



Sceau



Logo

L'utilisation du sceau est régie par l'Article I c. du Règlement No 2. La conception du sceau a été revue pour refléter l'adoption, le 2 février 2007, d'une Loi du Parlement modifiant le nom légal de l'organisation pour Scouts Canada.

L'utilisation du logo de Scouts Canada ou autre propriété intellectuelle est régie par la Section 1006 et la Section 16000.

Toute personne qui en fait un usage non autorisé est passible de poursuites.

POLITIQUE :

Scouts Canada, en tant que membre de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout, adopte comme mission, principes, pratiques et méthodes, les principes fondamentaux de l'organisme mondial, tels qu'énoncés ci-dessous.

MISSION :

Le scoutisme a pour mission – en partant de valeurs énoncées dans la Promesse et la Loi scouts – de contribuer à l'éducation des jeunes afin de participer à la construction d'un monde meilleur peuplé de personnes épanouies, prêtes à jouer un rôle constructif dans la société.

PRINCIPES :

Le scoutisme se fonde sur trois grands principes qui représentent ses croyances fondamentales :

Le devoir envers Dieu - Défini comme « le respect des principes spirituels, la fidélité envers la religion qui les préconise et l'acceptation des devoirs qui en découlent. »

Le devoir envers autrui - Défini comme « la fidélité envers sa patrie en harmonie avec la promotion de la paix, la compréhension et la coopération aux niveaux local, national et international » et « la participation au développement de la société ainsi que la reconnaissance et le respect de la dignité de ses semblables et de l'intégrité de la nature. »

Le devoir envers soi - Défini comme « la responsabilité de son propre épanouissement ». Ce principe est en harmonie avec le but éducatif du mouvement scout, soit d'aider les jeunes à développer pleinement leur potentiel.

PRATIQUES ET MÉTHODES :

Les pratiques et méthodes du scoutisme se définissent comme un système d'auto-éducation incluant :

- Une promesse et une loi;
- L'apprentissage par la pratique;
- L'adhésion à un petit groupe;
- Des programmes progressifs et stimulants;
- L'engagement envers les valeurs suivantes : faire de son mieux, donner son appui à la collectivité, respecter et aider les autres et contribuer au bien-être de sa famille;
- La pratique d'activités de plein air comme moyen d'apprentissage important.

VISION

À titre de membre de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout, Scouts Canada tend à être reconnu par tous les Canadiens comme un organisme fondé sur des valeurs et comme une force nationale dynamique pour l'éducation des jeunes, et qui accueille toutes les personnes et contribue, en définitive, grandement aux communautés locales, nationales et mondiales en formant des adultes confiants et ayant des principes. Scouts Canada s'engage à mettre en oeuvre des programmes stimulants qui encouragent les jeunes à l'apprentissage par l'expérience avec le soutien d'une équipe de plus en plus jeune et diversifiée d'animateurs hautement qualifiés et de professionnels compétents.